



Mairie de MONTLAUR

**Haute-Garonne
Commune du Sicoval**

Mise en place d'un Accueil de Loisirs Associé à l'École

Depuis la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et celle du Projet Éducatif de Territoire, la commune de Montlaur travaille à la mise en place d'un accueil de loisirs déclaré, en remplacement du service de garderie périscolaire, pour améliorer la prise en compte des besoins des enfants. La création d'un ALAE, répond à une volonté d'améliorer les services sur les temps périscolaires mais également à une attente des familles.

La commune travaille activement, depuis 2015, avec le soutien de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), pour préparer la transition entre la Garderie Périscolaire et l'ALAE, via notamment une amélioration du service, des taux d'encadrement et le recrutement d'une directrice. Jusqu'alors, la commune a assumé cette transition, et l'augmentation des coûts, sans impact sur la facturation pour les parents.

L'une des volontés politiques était également la mise en place d'une tarification modulée, en fonction des revenus des familles. Cette tarification modulée répond à une demande croissante de la part des familles, notamment les plus modestes, mais également à une volonté politique de la commune pour plus de solidarité et de justice sociale et à une volonté d'adapter la tarification à l'utilisation réelle du service. Dans le cadre de la mise en place de l'ALAE, la CAF incite fortement à la mise en place d'une tarification selon le quotient familial. Et, si cette mesure, assortie des obligations légales, est respectée, la CAF octroie une aide au fonctionnement de l'ALAE qui couvre généralement l'emploi d'un.e directeur.trice d'ALAE.

L'arrivée d'une professionnelle, responsable des affaires périscolaires, première étape pour la mise en place d'un accueil de qualité des enfants, a permis d'instaurer un véritable dialogue entre tous les acteurs de la communauté éducative et de mettre en œuvre, sur les temps périscolaires, de projets et d'activités structurés, et ce, pour le bien-être des enfants.

La nouvelle étape dans la mise en œuvre de cet accueil est la création à proprement parler de l'ALAE de Montlaur. Nous proposons de répondre, dans les lignes qui suivent, aux questions qui ont pu être posées lors des commissions consultatives, réunions d'informations et rendez-vous individuels.

Le Conseil Municipal

Foire Aux Questions

Mairie de MONTLAUR.....	1
L'ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIÉ À L'ÉCOLE (ALAE) ET SON FONCTIONNEMENT....	4
Quelle sont les différences entre une garderie périscolaire et un ALAE ?.....	4
Qu'est-ce que l'ALAE apportera de plus au service de garderie déjà proposé cette année ?.....	4
Que se passe-t-il si un parent n'est pas là à 16h25 et que l'enfant n'est pas inscrit en ALAE ?.....	4
Où en est la mairie des recrutements des animateurs ?.....	4
Sera-t-il possible de mettre en place une étude afin que les enfants puissent faire leurs devoirs ?.....	4
Le goûter est-il fourni par l'ALAE ?	4
Est-il possible d'utiliser les restes des repas pour le goûter des enfants ?	5
Sera-t-il possible de récupérer les enfants à n'importe quelle heure ?.....	5
On ne connaît pas encore l'usage du service de demain, est-ce que cela ne met pas en danger le modèle économique ?	5
Les activités mises en place par l'ALAE concerneront-elles également les enfants en maternelle ?.....	5
L'ensemble des locaux sera-t-il contrôlé par la PMI ?	5
L'hypothèse de créer un ALAE associatif a-t-elle été envisagée ?.....	6
La commune a d'ores et déjà pris contact et rencontré 2 associations. La commune reverra les associations en fin d'année, une fois l'ALAE en place, nous pourrons travailler concrètement avec elles sur la possibilité de confier à une association la gestion de l'ALAE.....	6
TARIFICATION.....	7
Quelle est la part du budget communal financée par la participation des parents ?.....	7
Quelle part du budget communal est allouée à l'école ? Quelle est la charge du personnel consacrée à l'école ?.....	7
Quelle est la répartition des familles de Montalaur en fonction des tranches ?.....	7
Qu'en est-il de l'augmentation, considérée, par certains parents, comme disproportionnée, des tarifs ALAE ?.....	7
Est-il possible d'envisager une tarification moindre pour les enfants qui ne sont pas présents sur l'intégralité des créneaux du matin et du soir ?.....	8
FACTURATION :.....	9
Le tarif forfaitaire de cette année disparaît-il ?.....	9
La facturation intervient-elle à partir de la première minute d'utilisation du service ?.....	9
Le quart d'heure de gratuité existera-t-il toujours ?.....	9
Est-il possible d'avoir des factures mensuelles ou d'échelonner les paiements des factures ?.....	9
Le paiement par CESU est-il possible ?.....	9
PORTAIL FAMILLE.....	11
Le parent pourra-t-il procéder à la sauvegarde de ses identifiants sur le portail famille ?	11
Est-il possible que le parent reçoive une notification par mail pour lui signaler qu'une actualité a été déposée sur le portail famille ?.....	11
Où en est Mezcalito de la mise en règle avec la loi RGPD ?.....	11
Est-il possible d'assouplir les délais pour les modifications d'inscription en ALAE ?.....	11
Pourquoi devoir transmettre chaque année une copie du carnet de vaccination et du livret de famille ?.....	11



Mairie de MONTLAUR

Haute-Garonne

Commune du Sicoval

Est-il possible d'obtenir une attestation de la part de la Mairie pour pouvoir prétendre au crédit d'impôts ?	12
TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS.....	13
Quelles sont les mesures prévues pour sécuriser le passage des enfants entre l'école jusqu'au presbytère ?.....	13
Si les élèves ont des activités dans le presbytère, les parents devront-ils aller les récupérer là-bas ?	13
Face à l'augmentation croissante des effectifs, quels sont les travaux prévus ?.....	13

L'ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIÉ À L'ÉCOLE (ALAE) ET SON FONCTIONNEMENT

Quelle sont les différences entre une garderie périscolaire et un ALAE ?

Pour rappel, une garderie périscolaire assure une simple surveillance des enfants par des adultes qui veillent à leur sécurité. Les enfants jouent sans intervention pédagogique du personnel de surveillance. Il n'y a aucune déclaration auprès de la DDSCS, ni d'obligation de projet éducatif, ni de qualification des personnels, ni de taux d'encadrement.

Qu'est-ce que l'ALAE apportera de plus au service de garderie déjà proposé cette année ?

L'ALAE est mené dans le cadre d'un projet pédagogique, il amènera plus de projets structurés, des animateurs référents pour chaque classe avec un taux d'encadrement fixé à 1 animateur pour 14 enfants en maternelle et 1 animateur pour 18 enfants en élémentaire. Cette structure permettra une meilleure prise en compte des besoins individuels et du rythme de chaque enfant.

Que se passe-t-il si un parent n'est pas là à 16h25 et que l'enfant n'est pas inscrit en ALAE ?

À partir de 16h25 et en cas de non inscription de l'enfant à l'ALAE, l'enfant est sous la responsabilité des parents. Toutefois, les différents acteurs ont tous conscience que personne n'est à l'abri d'un imprévu. Généralement, le parent, dans ce cas de figure, appelle soit l'école, soit la Mairie. Il s'agit donc d'organiser la communication et les modalités de prise en charge entre les enseignants, la direction périscolaire et les agents, afin de préserver le bien-être des enfants. Nous travaillons avec l'équipe enseignante afin d'assurer la coéducation, la cohérence éducative et de trouver une organisation avec la direction de l'école.

Où en est la mairie des recrutements des animateurs ?

Le recrutement est terminé. Les animateurs seront au total au nombre de 14.

Sera-t-il possible de mettre en place une étude afin que les enfants puissent faire leurs devoirs ?

Une aide aux devoirs sera mise en place les mardis et les jeudis à partir du mois d'octobre.

Le goûter est-il fourni par l'ALAE ?

Le goûter ne sera pas fourni par l'ALAE.



Mairie de MONTLAUR
Haute-Garonne
Commune du Sicoval

Est-il possible d'utiliser les restes des repas pour le goûter des enfants ?

Suite au travail effectué en collaboration avec le Sicoval, nous avons très peu de gaspillage alimentaire. Les restes sont largement insuffisants pour constituer le goûter des enfants présents sur le temps périscolaire.

Sera-t-il possible de récupérer les enfants à n'importe quelle heure ?

Oui, les parents pourront venir récupérer leurs enfants à n'importe quelle heure (entre 16h25 et 18h30).

On ne connaît pas encore l'usage du service de demain, est-ce que cela ne met pas en danger le modèle économique ?

Les équipes municipales aidées par la CAF, la DDCS et le Sicoval ont travaillé avec des hypothèses de fréquentation identique à celle des 6 premiers mois de l'année scolaire 2018-2019. Compte-tenu des contraintes budgétaires de la commune, le fonctionnement à iso-budget a été posé comme préalable. La commune ne peut pas engager plus de budget qu'à l'heure actuelle pour couvrir les dépenses des services périscolaires. La commune n'a aucune intention d'augmenter la proportion des recettes provenant des familles pour couvrir ces dépenses. Il est rappelé que la part des parents pour financer le fonctionnement des services périscolaires est de 14% pour l'année 2018-2019, il sera de 13% selon les simulations produites.

Le fonctionnement des services périscolaires changeant, les habitudes des familles seront pour certaines amenées à évoluer. Comme dans tout changement, un temps d'observation et d'ajustement seront peut-être nécessaires lors de cette première année.

Les activités mises en place par l'ALAE concerneront-elles également les enfants en maternelle ?

Oui. Ces activités seront encadrées par des ATSEM, animatrices et animateurs diplômés pour la tranche d'âge accueillie. Des activités adaptées et respectant le rythme de chacun seront proposées.

L'ensemble des locaux sera-t-il contrôlé par la PMI ?

Conformément à la réglementation la PMI a contrôlé les locaux fréquentés par des enfants de la maternelle.

L'hypothèse de créer un ALAE associatif a-t-elle été envisagée ?

La commune a d'ores et déjà pris contact et rencontré 2 associations. La commune reverra les associations en fin d'année, une fois l'ALAE en place, nous pourrons travailler concrètement avec elles sur la possibilité de confier à une association la gestion de l'ALAE.



Mairie de **MONTLAUR**
Haute-Garonne
Commune du Sicoval

TARIFICATION

Quelle est la part du budget communal financée par la participation des parents ?

Le montant facturé aux familles correspond à une participation de 13 % du budget de fonctionnement des services périscolaires.

Quelle part du budget communal est allouée à l'école ? Quelle est la charge du personnel consacrée à l'école ?

Sur le budget communal 2019, les dépenses engagées et à venir pour les besoins scolaires et périscolaires représentent 45% de l'ensemble du budget (investissement et fonctionnement).

Le remboursement de l'emprunt de l'école est de 96 000 €/an, et ce, jusqu'en 2025.

Les charges de personnel consacrées à l'école et aux services périscolaires représentent 68% de la masse salariale de la commune.

Quelle est la répartition des familles de Montlaur en fonction des tranches ?

Tranches	QF	Répartition des familles ayant transmis à la Mairie leur QF (données en cohérence avec celles de la CAF)
De 1 à 4	0 à 600	15,45%
De 4 à 8	601 à 1200	29,27%
De 9 à 11	1201 à 1800	43,09%
De 12 à 15	1801 à 2600	12,2%

Qu'en est-il de l'augmentation, considérée, par certains parents, comme disproportionnée, des tarifs ALAE ?

L'augmentation des tarifs engendrée par la mise en place d'un ALAE est la résultante de plusieurs facteurs :

- L'ouverture d'un ALAE : Pour mémoire Montlaur était sous le statut de la Garderie PériScolaire (GPS). Le statut GPS n'impose aucune obligation quant au taux d'encadrement, ni à la formation des encadrants et ne permet pas de proposer des activités en dehors des séquences NAP (mardi et jeudi de 16h30 à 17h30). Les agents qui assurent le service GPS ont pour seule mission la surveillance et la sécurité des enfants.

- La mise en place d'une tarification selon le quotient familial, prenant en compte les revenus du foyer et la typologie des familles. La grille tarifaire a été votée à l'unanimité lors du conseil municipal du 28 mai 2019. Elle résulte d'un travail effectué avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et le Sicoval. Elle a fait d'objet d'une consultation, dans le cadre d'une commission consultative, composée d'un panel de 10 familles représentatives des typologies de familles de la commune. À titre informatif, la tarification modulée est également une condition demandée par la CAF afin de pouvoir prétendre à des subventions permettant le fonctionnement de l'ALAE.

- La facturation se fera selon l'usage réel des services périscolaires. Elle a également été votée à l'unanimité par le conseil municipal du 28 mai 2019.

Il est rappelé que la commune travaille depuis plus de 3 ans à la mise en place de cet ALAE dans le cadre de son Projet Éducatif De Territoire. Ainsi, le service proposé n'a cessé de s'améliorer alors que la tarification est restée celle d'un service de Garderie Périscolaire non déclaré. La commune n'a jusqu'alors impacté aucunement les familles par rapport au service proposé. Mais il est évident que ce système n'est pas pérenne.

Est-il possible d'envisager une tarification moindre pour les enfants qui ne sont pas présents sur l'intégralité des créneaux du matin et du soir ?

À la suite de la demande des familles, la commune travaille sur la faisabilité économique et informatique d'une facturation plus fine en dédoublant les séquences afin de coller au plus près de la fréquentation des services et/ou d'un plafonnement du nombre de séquences facturées.



Mairie de MONTLAUR
Haute-Garonne
Commune du Sicoval

FACTURATION :

Le tarif forfaitaire de cette année disparaît-il ?

Oui. Le système de facturation est effectué selon le quotient familial et l'usage des services périscolaires.

La facturation intervient-elle à partir de la première minute d'utilisation du service ?

Oui.

Le quart d'heure de gratuité existera-t-il toujours ?

Dans le cadre d'un ALAE, un taux d'encadrement de 1 pour 14 enfants en maternelle et 1 pour 18 en élémentaire est obligatoire et ce, dès le démarrage du temps ALAE. La transition entre l'école et l'ALAE se fera en classe où un animateur référent par classe procédera à l'appel des enfants inscrits et les guidera pour le temps goûter puis le choix des activités. Dans ce cadre, l'appel et le pointage des enfants sera fait directement à 16h25, comme dans tout ALAE.

Est-il possible d'avoir des factures mensuelles ou d'échelonner les paiements des factures ?

À ce jour, nous ne pouvons pas offrir cette possibilité. La commune n'a pas d'agent administratif dédié à temps plein sur les services périscolaires et donc pas les ressources nécessaires pour gérer une facturation mensuelle. En ce qui concerne le paiement échelonné, nous avons saisi la trésorerie pour connaître les conditions et procédures de paiement échelonné et les communiquer. La trésorerie a indiqué que ces mesures ne pouvaient s'appliquer que dans des cas exceptionnels et ponctuels. Dans ce cas, les familles doivent contacter directement le comptable du Trésor Public qui appréciera les difficultés financières sur pièces justificatives.

Le paiement par CESU est-il possible ?

À ce jour, la trésorerie de Baziège à laquelle nous sommes rattachés pour l'instant n'accepte pas les paiements par CESU et e-CESU. La commune continue de suivre le dossier et de réinterroger la trésorerie pour permettre un tel mode de paiement.

PORTAIL FAMILLE

Le parent pourra-t-il procéder à la sauvegarde de ses identifiants sur le portail famille ?

Les identifiants sont générés par le logiciel de facturation Fushia quand la mairie saisit l'enfant. Aujourd'hui, il n'est pas possible de procéder à la sauvegarde des identifiants.

Est-il possible que le parent reçoive une notification par mail pour lui signaler qu'une actualité a été déposée sur le portail famille ?

Ce n'est pas prévu. Cependant, la Mairie peut mettre en place un E-Mailing.

Où en est Mezcalito de la mise en règle avec la loi RGPD ?

Nous interagissons avec notre prestataire Mezcalito pour s'assurer qu'il a bien pris les mesures techniques et organisationnelles concernant la protection de vos données. Ce que nous pouvons vous dire c'est que vos données sont sécurisées par un chiffrement des échanges entre les systèmes d'information (Portail Famille et logiciel Fushia). Il n'existe aucun cookie de pistage.

Est-il possible d'assouplir les délais pour les modifications d'inscription en ALAE ?

Nous avons besoin de prévoir les équipes d'animateurs nécessaires à l'encadrement selon le nombre d'enfants inscrits et d'être conformes aux taux d'encadrement. Ceci demande du délai. Toutefois, certaines professions (ex : infirmière, ...) ne permettent pas d'avoir un planning fixé le mercredi pour la semaine suivante. Dans ces cas exceptionnels, la commune permettra un assouplissement.

Pourquoi devoir transmettre chaque année une copie du carnet de vaccination et du livret de famille ?

Les informations contenues dans le carnet de vaccinations et le livret de famille sont amenées à évoluer d'une année sur l'autre, c'est pourquoi il nous est nécessaire d'avoir les copies à jour.

Est-il possible d'obtenir une attestation de la part de la Mairie pour pouvoir prétendre au crédit d'impôts ?

Oui. Il est rappelé que la commune peut fournir une attestation spécifiant le montant annuel engagé par la famille pour les services périscolaires (hors frais de repas) dans le cadre du dispositif du crédit d'impôt pour frais de garde des enfants de moins de 6 ans, ou pour tout dispositif mis en place par l'employeur.



Mairie de MONTLAUR
Haute-Garonne
Commune du Sicoval

TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS

Quelles sont les mesures prévues pour sécuriser le passage des enfants entre l'école jusqu'au presbytère ?

Les enfants traverseront par le city stade. L'installation d'un passage piéton a d'ores et déjà été réalisée.

Si les élèves ont des activités dans le presbytère, les parents devront-ils aller les récupérer là-bas ?

À ce jour, l'utilisation des salles aménagées pour l'ALAE dans l'ancien presbytère concernera le temps méridien, temps où nous avons la plus grande fréquentation des services. Les parents ne devront donc pas récupérer les enfants à cet endroit.

Face à l'augmentation croissante des effectifs, quels sont les travaux prévus ?

À court terme, des travaux de mise en conformité des locaux du rez-de-chaussée du presbytère sont en cours et la mise en place d'un nouveau modulaire a été réalisée.

À long terme, la commune met en œuvre un projet de restructuration de la restauration scolaire et la mise en œuvre de nouveaux espaces pour l'ALAE. Un programme détaillé a déjà été rédigé. La prochaine étape sera la consultation pour la conception du projet d'architecture répondant aux besoins définis dans ce programme détaillé.